

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 :30hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et greffière-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

**7972-12-2021**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

**7973-12-2021**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**7974-12-2021**  
**Dépôt du projet**  
**du règlement de**  
**taxation 213-2021**

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 15 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant l'adoption du règlement 213-2021 sur les taux de taxation 2022;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 213-2021 relatif aux taux de taxation pour l'année 2022.

**7975-12-2021**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**211-2021**  
**Programme**  
**triennal**  
**d'immobilisations**  
**2022-2023-2024**

**Règlement 211-2021**  
**Programme triennal d'immobilisations**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954.1 Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 15 novembre 2021;

ATTENDU qu'un dépôt du présent règlement a été déposé le 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond, et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal d'adopter le présent règlement à savoir :

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2022, 2023 et 2024, se présente comme suit :

Description	2022	2023	2024
Pavage et accotements en pierre	1.7 kilomètres Rang Bord de l'Eau et accotements 250,000\$ au budget	3.4 kilomètres Rang Bord de l'Eau et accotements	2 kilomètres de chemin et accotements
Centre récréatif Réverbération	Appel d'offre et contrat ±15,000.\$		

Réfection de trottoirs	Gestion des infrastructures Identification des priorités	Travaux phase 1	Travaux phase 2
Usine des eaux usées	Acquisition de terrain pour nouvelle usine ou solution transitoire 300,000\$ au budget	Plans et devis Conception de l'usine	Échéancier des travaux
Rue de l'Église Phase 2 Correctif pluvial Rue St-Jean-Baptiste	Plans et devis Exécution des travaux 300,000\$ au budget		
Cours d'eau Gariépy br. 52 rues St-Georges et St-Jean-Baptiste	Travaux suite au rapport des études Protection cours d'eau Rue St-Georges et St-Jean-Baptiste		
Branchement d'aqueduc Rang St-Louis	Consultation publique		
Éclairage Rues Grégoire et Lagune	Appel d'offres Contrat ±10,000\$ Au budget		
Garage municipal	Gestion des infrastructures Identification des besoins	Planification et échéancier	
Caserne de pompiers	Zone de décontamination (Programme d'aide financière bâtiments municipaux)	Achat d'un camion (pick-up) pour le service incendie	
Réaménagement Parc des Copains	Phase 2 20,000\$ au budget	Phase 3	Toiture sur la patinoire/Skate Park Subvention potentielle
Escale Henryville Alo Richelieu	Préparation du stationnement		
Équipement Service de Sécurité incendie	Soumission équipement 3000\$ au budget		

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Mme Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et Greffière-trésorière

**Période de questions**

Quelques questions ont été posées.

**7976-12-2021  
Levée de la séance**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :52hrs.

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale & Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

